

LE CANADA MULTIPLIE LES POSSIBILITÉS D'INVESTISSEMENT POUR LES PAYS MEMBRES DE L'O.M.C.

Selon les règles d'investissement du Canada concernant l'acquisition de sociétés canadiennes, seules les transactions qui dépassent une certaine valeur sont soumises à un examen du gouvernement fédéral. Jusqu'à présent, les seuils étaient plus élevés pour les membres de l'ALÉNA que pour les autres pays.

Aujourd'hui, par suite des changements issus de l'Uruguay Round du GATT et de la création de la nouvelle Organisation mondiale du commerce (O.M.C.), les seuils supérieurs s'appliquent à un plus grand nombre de pays.

Pour les investisseurs des États membres de l'O.M.C., le seuil au-delà duquel les acquisitions étrangères de sociétés canadiennes entraîneront un examen sera le même que celui qui s'applique aux investisseurs des pays de l'ALÉNA.

Les seuils qui s'appliquaient jusque-là aux États non membres de l'ALÉNA étaient de 5 millions de dollars (valeur de l'actif canadien), pour les acquisitions directes, et de 50 millions de dollars pour les acquisitions indirectes*. D'après les nouvelles règles, lorsque l'investisseur et le vendeur proviennent tous deux d'un pays membre de l'O.M.C., le plafond des investissements directs est repoussé à 160 millions de dollars (ce niveau peut varier d'une année à l'autre en fonction des taux d'inflation et d'autres facteurs). Les acquisitions indirectes ne sont plus assujetties à un examen.

On compte quelques exceptions à ces nouvelles règles, soit les entreprises offrant des services financiers et de transport, les entreprises uranifères et les entreprises culturelles (catégorie qui inclut l'édition et la distribution de

livres, de revues, de bandes vidéo et d'enregistrements de musique). Ces secteurs demeurent assujettis aux anciens niveaux. Comme par le passé, certains types d'investissements et d'acquisitions ne sont pas sujets à un examen. Ce sont notamment les achats d'obligations, d'actions et d'autres instruments canadiens qui n'entraînent pas de prise de contrôle; l'acquisition d'éléments d'actif qui ne constituent pas une entreprise; ou un investissement dans une entreprise connexe, comme les agrandissements d'usine ou l'ouverture de nouvelles mines par une société minière.◆

** Une acquisition indirecte est une prise de contrôle d'une entreprise canadienne par l'acquisition d'une société mère établie hors du Canada.*

Un nouvel accord « *Ciels ouverts* » améliore les liaisons aériennes entre le Canada et les États-Unis

Les entreprises établies au Canada qui desservent le marché américain profiteront d'une augmentation spectaculaire du nombre de liaisons aériennes avec les États-Unis sous le régime d'un accord aérien international signé à Ottawa en février dernier par le premier ministre Chrétien et le président Clinton.

Aux termes de l'accord « *Ciels ouverts* », les transporteurs canadiens jouiront de droits de vol illimités à partir du Canada jusqu'à toutes les destinations aux États-Unis. Les compagnies aériennes américaines bénéficieront de droits semblables pour des destinations autres que Toronto, Montréal et Vancouver. L'égalité d'accès

des transporteurs américains vers ces trois villes sera assurée progressivement sur une période de trois ans. L'accord s'applique aussi bien au transport de passagers qu'au trafic de marchandises.

L'accord entraînera également l'expansion prévue des installations de prédédouanement qui permettent aux voyageurs vers les États-Unis de s'acquitter des formalités douanières avant de quitter le Canada.

Le trafic aérien de passagers entre le Canada et les États-Unis est déjà le plus achalandé du monde, enregistrant un total de 13 millions de passagers par année.◆

MOLI • Suite de la page 10

électroniques disposeront d'une pile rechargeable plus légère et plus puissante.

« Moli est fière d'occuper la position exceptionnelle de la première société à fabriquer des piles lithium-ion en Amérique du Nord, d'ajouter M. Seki, ce qui lui donne un avantage compétitif énorme par rapport à d'autres fabricants de générateurs d'énergie rechargeables sur ce continent. »

De fait, les débouchés éventuels sont tellement nombreux que Moli Energy prévoit construire une deuxième usine de fabrication où seraient aménagées les nouvelles chaînes de production qui permettront de satisfaire à la hausse prévue de la demande.◆